



PROCES-VERBAL

BUREAU DIRECTEUR – N° 08

Réunion du : **3 Juin 2019**
à : **17h30**

Présidence : **Bernard BOURILLON**

Présents : **Benoit LAINE – Michel CASSEGRAIN – Bernard JAHIER – Daniel GIRAUD - Philippe MANSO**

Excusée : **Chantal FOUGERET**

Assiste : **Jean-Luc MATHIEU**

1) PROCEDURE DE CONCILIATION C.N.O.S.F.

- Procédure engagée par Messieurs Dominique PROUTEAU, Jérôme SIRI et l'AS St Lyé contre le District du Loiret de Football

Le Bureau Directeur,

- pris connaissance de la proposition de conciliation du C.N.O.S.F. dans le cadre de la procédure initiée par Messieurs Dominique PROUTEAU, Jérôme SIRI et l'AS St Lyé contre le District du Loiret de Football, relative à la décision prise par la Commission Départementale d'Appel de Discipline en sa réunion du 23 mars 2019,
→ décide à l'unanimité de s'opposer aux mesures proposées par le conciliateur.
- Procédure engagée par Maître Jean-Christophe CASADEI relative à un litige opposant Monsieur Nacer FERCHICHI, dont il représente les intérêts au District du Loiret de Football

Le Bureau Directeur,

- pris connaissance de la correspondance adressée en ce sens par le C.N.O.S.F. en date du 29 mai 2019,

- considérant que la requête dirigée contre la décision de la Commission de Discipline du District en date du 6 mars 2019 a été déclarée irrecevable au titre du préalable obligatoire de conciliation, en application de l'article 141-16 du code du sport,
- ➔ décide de fait de ne pas être représenté à l'audience de conciliation qui se déroulera au siège du C.N.O.S.F. le mercredi 12 juin 2019 à 11h30.

2) PROCEDURE ENGAGEE AU TITRE DU VERSEMENT DE LA TAXE D'HABITATION

Le Bureau Directeur,

- pris connaissance du courrier adressé par le médiateur des droits dans le cadre de l'action engagée par le District au titre du versement de la taxe d'habitation,
- considérant que l'argumentation développée en réponse ne correspond pas aux attentes du District quant à l'exonération attendue au regard de la nature et de l'objet du siège social du District,
- ➔ décide de poursuivre l'action entreprise auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

3) SERVICE CIVIQUE

Le Bureau Directeur,

- considérant la qualité du travail réalisé par ses deux volontaires en Service Civique cette saison : Mathis GARCIA et Hugo ABRAHAM, dont la mission s'est terminée le 31 mai dernier,
- ➔ décide d'organiser avant le 30 juin (date à déterminer) une réception au District en leur honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Président
BOURILLON Bernard



PUBLIE LE 04.06.2019